

Memoire sur les hopitaux de Paris / [Jacques Tenon].

Contributors

Tenon, Jacques, 1724-1816.

Publication/Creation

[Paris?] : [publisher not identified], [1791?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/mfegt66dw>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

6

EXTRAIT
DU JOURNAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Mémoire sur les hôpitaux de Paris ; par M. Tenon, Professeur royal de Pathologie, au collège de chirurgie, des académies royales des sciences, de chirurgie, & de la société royale d'agriculture. Imprimés par ordre du roi, avec quinze planches en taille-douce in-4°. de 472 pages, avec cet épigraphe.

*Ces refuges ouverts aux malheurs des mortels,
Pour la divinité sont les premiers autels.*

In-4°, prix à Paris 10 l. 16 broché, dans les départemens, par la poste, 13 liv. 16 f.

S'adresser à l'Imprimerie de la VEDETTE, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3.

L'ouvrage que nous allons analyser est un de ceux qu'il est utile de rappeler & souvent à la mémoire des amis de l'humanité souffrante. Ce n'est pas un livre éphémère fait pour être présenté à l'imagination rapide qui ne veut trouver que de l'amusement ou une instruction facile ; c'est un traité sur les hôpitaux de Paris, qu'il faudra nécessairement consulter dans tous les lieux, dans tous les temps, toutes les fois que la compassion voudra s'occuper de soulager les infortunés dans leurs maladies.

A.



On peut se rappeler qu'à peine monté sur le trône impérial, l'empereur Joseph deux voulut apprendre l'art de gouverner en voyageant; rien ne lui échappoit, il vient à Paris, va à l'hôtel Dieu; cet hospice lui parut si horriblement administré, qu'il en fit ouvertement des reproches très-vifs au roi son beau frère, & à toute la nation: ce fût une leçon pour elle; tout-à-coup on vit éclore une foule de plans pour la construction d'un nouvel hôpital. M. Poyet, Architecte en présenta un à l'académie des sciences, dans lequel il transféroit l'hôtel Dieu, à l'isle des cygnes à l'occident de Paris: l'Académie nomma pour commissaires MM. Laffonne, Tenon, d'Aubenton, Tillet, Bailly, Lavoisier, la Place, d'Arcet, & Coulomb: comme dans toutes les commissions, le travail ne roule que sur un seul membre; M. Tenon, en fût le pivot, & ses confrères en lui en remettant le fardeau, reconnurent qu'il étoit plus en état qu'eux tous de le supporter. M. Bailly qui a joué un rôle si important dans la révolution française, prit la plume; les mémoires de M. Tenon, furent ses matériaux, on fait avec qu'elle magie de stile M. Bailly sçut les présenter, ce fût l'époque de sa gloire, & l'on ne se feroit jamais douté que l'éclat dût en refluer en entier, sur leur véritable auteur, si le modeste académicien qui avoit livré de confiance tous ses travaux à M. Bailly, n'eut pas fait paroître pour toute réclamation, ce volume de mémoires.

Restituons à M. Tenon, toute la gloire qui lui appartient, sans envier à M. Bailly, celle qui lui

a procuré tant d'éclat & de fortune , nous ferons voir que sans l'ouvrage du premier, celui du second n'eut jamais paru , & néanmoins ils ont procuré à l'un & l'autre des académiciens l'avantage inestimable, d'être représentans de la nation, l'un en 1789 & l'autre en 1791. M. Tenon siégeant actuellement parmi les législateurs de la France.

A peine M. Tenon nommé député par le département de Seine & l'Oise, a-t-il été reçu à l'assemblée qu'il a été nommé président du comité des secours: ses confrères d'une voix unanime lui ont remis la rédaction des mémoires & projets sur les hôpitaux, sur lesquels l'assemblée constituante n'avoit jetté aucunes vues, sans doute faute de temps; espérons que la législature actuelle s'en occupera, & que M. Tenon la mettra à même de prononcer définitivement sur leur nouvelle organisation. Les mémoires que nous allons parcourir ne peuvent que nous donner les espérances les mieux fondées à cet égard.

Pour bien analyser *les mémoires sur les hôpitaux de Paris*, nous ne pourrions pas offrir de meilleur extrait que celui qu'en a donné l'académie des sciences elle même dans son rapport du 5 juin 1787. Mais ce seroit priver nos lecteurs & nous mêmes du plaisir de rapporter quelques uns des morceaux intéressans très multipliés dans l'ouvrage.

Cinq mémoires principaux font la base de cet ouvrage : les deux premiers sont historiques, & présentent le tableau de ce que l'humanité de nos rois & de nos peres a fait pour venir au secours des malades & des indigens: le troisième & le qua-

trièmement particulièrement sur l'hôtel-Dieu, & le cinquième est le résultat des observations de M. Tenon, & de ce qu'il conviendrait faire, si l'on vouloit ériger un nouvel hôpital. C'est avec regret que nous sacrifions l'analyse des deux premiers mémoires : l'on voit qu'il y a dans cette capitale 43 hôpitaux, distribués en trois classes, savoir 1ere classe, 22, pour les malades : *six d'hommes* : la charité, les convalescens, la maison royale de santé, l'hôpital de Charenton, des gardes françoises, des protestans : *quatre de femmes*, Les hospitalières de la rue Mouffetard, de la place royale, de la rue de la Roquette, de Saint-Mandé : *six pour les deux sexes*. Les hospices du collège de chirurgie, de la paroisse de Saint-Sulpice, de Saint Jacques du haut-Pas, de Saint-Merry, de Saint-André des-Arts ; l'Hôtel-Dieu. *Six* destinés au traitement de certaines maladies. Les hôpitaux de Saint-Louis, Sainte-Anne, Sainte-Reine ou des teigneux, les quinze-Vingts, les Incurables, l'hospice de Vaugirard. *Seconde classe*, six hôpitaux destinés en même-temps à des pauvres malades & à des pauvres valides; les petites Maisons, la Pitié, la Salpêtrière, Bicêtre, les Invalides, l'Ecole militaire. *Troisième classe*, vingt hôpitaux pour les pauvres valides dont onze pour les Orphelins; la Trinité, notre Dame de miséricorde, les cent-Filles, la mère-Dieu, orphelines du St-Enfant de Jesus, filature de la paroisse St-Sulpice, hospice de M. de Beaujon, le Saint-Esprit, Enfants-trouvés, de la couche, Enfants-trouvés du faux-bourg Saint-Antoine, maison de l'enfant Jesus, l'Ecole des

Orphelins, deux pour les Viellards, Saint-François de-Sales, Saint-Nom de Jésus ; deux pour les passans, Saint-Anastase, ou Saint-Gervais, Sainte-Catherine. Trois pour les veuves, rue de Saint-Sauveur, du Sentier, & Montmartre : retraites pendant le jour pour les enfans, Sainte-Agnès, la dentelle noire.

Les troisième & quatrième mémoires roulent sur l'Hôtel Dieu ; en lisant ces deux morceaux, nous en convenons, nous sommes très-embarrassés sur le parti que nous avons à prendre pour les faire connoître à nos lecteurs, si nous nous livrons à rendre compte des détails, nous ferons comme M. Tenon, nous ne voudrions en omettre aucun & comme lui, nous donnerons le tableau mouvant de cet immense hôpital roulant dans son ensemble : dans ce cas, il faudroit tout copier : nous préférons recueillir quelques observations qui nous ont frappé & rapprocher *le faire* de M. Tenon avec celui de M. Bailly, bien entendu, d'abord, qu'à M. Tenon appartient toute entière l'observation, & que M. Bailly n'a eu que le mérite, (on va le juger,) de retourner les phrases de M. Tenon : ce sont ces deux mémoires qui ont servi de bases au rapport de l'accadémie.

En parlant de l'Hôtel-Dieu, il étoit impossible de ne pas s'occuper des lits, de la manière dont les malades y sont couchés, & de décrire les inconvéniens sans nombre qui résultent de l'accumulation des malades dans un même lieu de repos. Voyons comme M. Tenon & d'après lui M. Bailly, ont traité le même sujet.

M. Tenon , page 160.

Le lit est un moyen direct , & un moyen auxiliaire de guérison.

Lorsqu'on examine les lits dans le rapport qu'ils ont avec l'art de guérir , on trouve en eux tantôt un moyen direct & absolu de guérison , tantôt un moyen auxiliaire sans lequel tous les autres secours ne réussiroient pas , ou ne réussiroient que difficilement. Il est aisé de voir que dans les cas de fractures des extrémités inférieures & dans beaucoup d'autres , le lit fait le principal moyen de guérison ; je m'expliquerai à ce sujet , lorsque je décrirai les différens lits qu'il seroit avantageux de procurer aux hôpitaux. Je n'examine présentement les lits que sous des rapports généraux & auxiliaires ; je veux dire comme moyen de secourir l'homme malade , lequel a un besoin indispensable , *de repos , de sommeil , d'une chaleur convenable* , qu'il est impossible d'obtenir dans de grands lits comme ceux de l'Hôtel-Dieu , où l'on couche quatre & six personnes.

Du lit , considéré comme moyen de repos.

L'homme n'a qu'une manière de reposer son corps : c'est de mettre tous les muscles dans un état de relâchement ; pour jeter les muscles dans un état de relâchement , il faut d'une part , que tout le corps soit appuyé sur un plan horizontal , de l'autre , que les membres soient en flexion.

L'homme debout sans marcher n'est pas en mouvement , mais il est en action , car tout le

poins de son corps pour aller sur les pieds; or il faut pour soutenir ce poids, que les muscles des pieds, des jambes, des cuisses, du tronc, du col, de la tête soient contractés; & toute contraction de muscles, est une action. La preuve que ces muscles sont en action, lors que l'homme est debout, c'est que, s'il s'évanouit dans cette posture, aussitôt il fléchit & tombe, parce que les muscles qui le soutenoient sont relâchés durant la syncope: or comme toute action est un travail, & que le travail fatigue, il s'ensuit que pour obtenir un repos absolu, il faut laisser les muscles dans l'inaction, c'est-à-dire dans le relâchement.

L'homme ainsi est en partie en action, en partie dans le repos, les muscles de ses pieds, de ses jambes & de ses cuisses qui ne supportent rien, sont relâchés & se reposent; mais ceux du tronc, du col, de la tête, sont contractés & en action. Je parle en ce moment de l'homme ainsi sur un lit sans douleur & sans bras; car s'il est fatigué par un effort & par des bras, les muscles du tronc, du col & de la tête sont moins en action.

Qu'est ce qu'un lit en général & sur tout un lit de malades? C'est un lieu de repos pour la nature souffrante, & un moyen de sommeil pour la nature que les souffrances ont fatiguée. L'homme n'a qu'une manière de reposer son corps, c'est de mettre tous les muscles destinés au mouvement volontaire dans un état de relâchement. Un homme debout ne se repose point, parce qu'il est obligé de se main-

M. TENON. I. M.

poids de son corps porte alors sur ses pieds; or, il faut pour soutenir ce poids, que les muscles des pieds, des jambes, des cuisses, du tronc, du col, de la tête soient contractés, & toute contraction de muscles, est une action. La preuve que les muscles dont je parle sont en action lorsque l'homme est debout, c'est que, s'il s'évanouit dans cette posture, aussitôt il fléchit & tombe, parce que les muscles qui le soutenoient sont relâchés durant la syncope: or comme toute action est un travail, & que le travail fatigue, il s'ensuit que pour obtenir un repos absolu, il faut jeter les muscles dans l'inaction, c'est-à-dire dans le relâchement.

L'homme assis est en partie en action, en partie dans le repos, les muscles de ses pieds, de ses jambes & de ses cuisses qui ne supportent rien, sont relâchés & se reposent; mais ceux du tronc, du col & de la tête, sont contractés & en action. Je parle en ce moment de l'homme assis sur un siège sans dossier & sans bras; car s'il est soutenu par un dossier & par des bras, les muscles du tronc, du col & de la tête sont moins en action. En général l'action des muscles diminue, ou le repos augmente en proportion de ce qu'on donne au corps un support plus ou moins étendu: ou ce qui revient au même, de ce qu'on met les muscles plus ou moins dans le cas d'exercer leur action pour le supporter; c'est ce qui fait que la situation horizontale est si propre à procurer le repos. Car alors, le corps étendu sur une surface

M. Bailly.

tenir en équilibre & que le poids de son corps portant sur ses pieds, il faut que presque tous les muscles soient en action; les muscles supérieurs pour soutenir le poids, les muscles inférieurs pour le supporter.

L'homme assis, est en partie en action, en partie dans le repos. Les muscles inférieurs sont dans le relâchement; mais ceux du tronc & de la tête sont en action. Pour que le repos soit complet & absolu, il faut que toutes les parties du corps soient appuyées & supportées de manière que les muscles n'aient rien à faire pour les soutenir: c'est pourquoi la situation horizontale est la plus favorable au repos; c'est pourquoi un lit qui cède à la pression du corps & où le corps se moule, repose plus que le coucher d'un plan inflexible.

M. TENON.

égale à celle qu'il occupe, chaque point de cette surface en supporte une certaine portion, ainsi les muscles ont moins d'action à exercer; le relâchement est plus universel, le repos plus complet; & si un lit est meilleur pour reposer qu'une surface plane, c'est que le corps s'y moultant, y trouve encor plus d'appui que sur une surface plane.

Il faut que le malade soit dans un état de flexion

Il ne suffit pas qu'un homme soit supporté par une surface plane, pour qu'il puisse s'y reposer de ses fatigues, il faut de plus, & cela est indispensable, que le tronc & les extrémités soient tantôt, & le plus souvent, dans une flexion modérée; tantôt dans une autre attitude tenant toujours de la flexion, mais moins considérable, parce qu'il doit reposer successivement les différens muscles. En effet qu'on fixe ses regards sur les animaux, durant qu'ils se remettent de leurs fatigues, on les trouvera en flexion sur une surface tantôt plane, tantôt excavée, à laquelle ils abandonnent le poids de leurs corps; le bœuf & le cheval dans les herbages, le chat & le chien dans nos maisons ont le dos arqué & les jambes repliées, leurs muscles dans un état de mollesse & de relâchement.

M. BAILLI.

Mais ce n'est pas tout ; il faut encor que les membres soient fléchis : toute tension est le résultat d'une action : il n'y a point de véritable repos ou il y a tension. Dans la flexion, les attaches des muscles sont rapprochés & leur relâchement est augmenté. Il faut que le tronc & les extrémités soient alternativement dans cet état de flexion modérée, dans un état qui change de temps en temps en variant les attitudes, pour reposer successivement les différens muscles. Nul homme n'est couché droit dans son lit, tous ses membres sont fléchis & courbés. Le bœuf & le cheval dans les herbages, le chat & le chien dans nos maisons ont en dormant le dos arqué, les jambes fléchies & rassemblées sous eux, & tous les muscles dans un état de mollesse & de relâchement.

Nous ne pousserons pas plus loin le rapprochement des deux mémoires, nous pourrions le faire, & partout nous établirions que M. Bailly n'a jamais une idée à lui, qu'il se traîne servilement sur les traces de son collègue, qu'il le copie, se modèle sur lui, que s'il veut l'abandonner quelquefois, il est forcé sur le champ de revenir à lui. M. Tenon au contraire a une marche soutenue & vigoureuse, il va toujours appuyé de ses observations, de son expérience, de ses vues, toujours nourri d'idées, saines, remplies, bien plus faites pour satisfaire le lecteur instruit, que toute cette enluminure de phrases qui ont besoin du fonds des autres pour se soutenir.

Nous abandonnons le parallèle sans laisser pour cela l'ouvrage de M. Tenon, nous venons de le lire, nous ne pouvons pas tout citer; mais que nos lecteurs lisent attentivement ce traité, ils verront le chirurgien, le physicien instruit, établir la localité de son hôpital sur la nature de la maladie, sur le mode de son traitement. Un hôpital jusqu'à présent a été considéré par tous ceux qui en ont édifié comme un Caravanferail, ou chacun doit venir souffrir & mourir; malheur au malade, si le local n'est pas disposé pour sa maladie, M. Tenon veut que chaque partie d'un hôpital, que chaque espèce d'hôpital soient appropriées aux espèces de maladies, au climat, aux productions & &c. &c. que les meubles, les ustensiles d'un hôpital soient disposés pour telle ou telle maladie. L'expérience lui a appris que cette localité influe sur les malades, sur la célérité & l'exactitude du service

sur l'économie & les succès, & comme il veut un hospital pour guérir, il faut bien employer tous les adminicules de la guérison.

Embarrassés du choix dans les citations que nous pourrions faire, nous nous contenterons d'indiquer page 74, le traitement de la teigne à l'hôpital Ste. Reine. Page 107, les comparaisons sur la mortalité des hôpitaux. Page 201 du traitement de la gale à l'Hôtel-Dieu de Paris. Page 203 des maladies contagieuses qui se contractent moins dans l'âge avancé.

Cause de la pulmonie est elle contagieuse? page 205 & 452. Du scorbut & de ses causes, page 213 & 448, du traitement des fous, construction de leurs loges, page 243. De la fièvre des accouchées, page 249. De l'opération césarienne, page 268. Dangers de l'accouchement, page 280. De la gelure, maladie des enfans, page 285, De la convalescence, page 434. Des bains dans les hôpitaux, page 444. Du bain de cendres dans l'hydropisie page 446. Précautions à prendre pour ensevelir les morts, 451. De la fièvre des prisons, page 401. Sur les causes des maladies pestilentiennes. Nous allons rapporter le morceau *convalescence* qui nous a paru réunir des vues neuves & intéressantes.

§ VI.

Des convalescens à l'Hôtel-Dieu de Paris.

La convalescence est un état moyen entre la maladie & la santé.

La convalescence est en quelque sorte un état moyen entre la maladie & la santé. Ce qui man-

que au convalescent pour être pleinement rétabli, sont la force & quelquefois l'agilité.

Avantages à retirer le convalescent d'un hôpital.

En lui rendant l'une & l'autre, s'il est artisan, homme de journée, on le met en état de vivre du travail de ses bras, de surveiller sa famille & de lui procurer les secours dont elle a besoin. Dans les troupes, on le ramène promptement au drapeau; matelot, il retourne plus vite à bord.

Ainsi on accroît la fortune & la force nationales des travaux & de la vigueur de tout convalescent retiré à propos d'un Hôpital civil, militaire, ou de marine; en même-temps on diminue le nombre des journées d'Hôpital, on procure des lits pour un service plus étendu, on augmente la salubrité des salles: ajoutez qu'il est essentiel d'en sortir dès que les forces le permettent, afin de prévenir les langueurs, les rechutes & souvent la mort de ceux qui s'opiniâtrent à y demeurer.

La convalescence a sa durée naturelle.

Causes qui la prolongent.

Toute convalescence a sa durée naturelle, ainsi que la maladie dont elle procède; mais la saison, le climat, l'aspect, la situation de l'Hôpital, sa distribution, le classement & la surcharge des malades, la manière dont il est gouverné, retardent cette convalescence & la prolongent. D'autres considérations prises de l'âge, du sexe, des abus dans le traitement & le régime, &c, &c, la pro-

longent encore. Ces dernières causes tiennent de plus près que les précédentes à l'art de guérir ; je n'en parlerai point, parce que jusqu'ici je ne m'occupe de la convalescence que relativement au service & à la distribution des Hôpitaux, à son influence sur la dépense, ainsi que sur la durée apparente & trompeuse des maladies.

Pour mettre plus d'ordre dans ce que j'ai à dire, je distinguerai les personnes, dont on prend soin dans un Hôpital, en trois classes égales :

Trois classes de personnes, en pleine maladie, sur le déclin du mal, en convalescence.

Celles en pleine maladie : elles sont en général à la diète, c'est-à-dire, au bouillon & à la tisane ;

Celles sur le déclin du mal : on les tient, ou à la soupe, ou au quart, ou au tiers, ou enfin à la demie portion.

Enfin les convalescens : on leur donne la portion entière.

Je ne parlerai point des personnes qui seroient au commencement de leur maladie : on ne va guères à l'Hôtel-Dieu qu'avec répugnance, & que lorsque la maladie est plus ou moins engagée, & souvent sur son déclin.

La journée des convalescens coûte plus que celle des malades.

Il est d'observation que les malades de la première classe, coûtent moins en général que ceux de la seconde, les derniers que les convalescens ; parce qu'ordinairement la médication est moins chère dans les Hôpitaux où les fiévreux dominent,

que l'alimentation. Cette remarque est essentielle, elle aura son application.

Dans les Hôpitaux, deux tiers de malades, un tiers de convalescens.

On estime dans les Hôpitaux deux tiers de malades, un tiers de convalescens. Nous avons trouvé, à l'Hôpital de la Charité, que les convalescens étoient aux malades comme deux sont à cinq, & qu'à l'Hospice Saint-Sulpice ils sont comme cinq sont à dix-huit; de manière qu'ils sont un peu plus que le tiers dans le premier, un peu moins dans le second.

Moyens en usage dans certains Hôpitaux pour abréger la convalescence.

Quoi qu'il en soit, la convalescence est le terme où finit la maladie: il ne suffit point d'être arrivé au port, il faut encore ne pas y périr. On a usé à cet effet de diverses ressources; je les ai recueillies des Hôpitaux où elles se sont rencontrées, & je vais les rapporter.

Premièrement, on s'est appliqué à séparer les convalescens des malades, soit en leur procurant des salles particulières, soit en les rassemblant dans un Hôpital uniquement à leur usage. La première de ces méthodes est reçue dans beaucoup d'Hôpitaux.

L'Hôpital des convalescens à Paris offre un exemple de la seconde. Les motifs de la formation de ces sortes d'Hôpitaux sont présentés dans l'ordonnance du roi, concernant les Hôpitaux militaires, monument éternel de sagesse & d'humanité, qu'il importe de consulter quand on se

Mémoires sur les hôpitaux de Paris.

propose d'étudier, de construire & de gouverner des Hôpitaux. Cette ordonnance, pour obvier
« à la prolongation des convalescences, occa-
« sionnée par la qualité de l'air que l'on respire
« dans les Hôpitaux, veut qu'on établisse, à por-
« tée des principaux Hôpitaux militaires, &
« sur-tout de ceux situés dans des villes dont
« l'air est humide, des dépôts de convalescens
« qui seront placés, soit dans d'autres villes voi-
« sines soit à la campagne dans des lieux dont
« l'air soit pur & salubre».

C'est en conséquence de ces vues & de ces principes, que l'Hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angely a été ouvert aux soldats des places maritimes voisines; & l'expérience a prouvé qu'on abrégéoit en effet les convalescences, qu'on diminuoit les journées d'Hôpital, & que l'on conservoit, non seulement plus d'hommes, mais d'hommes précieux, car un soldat, un matelot faits à l'exercice, ou à la manœuvre, ne sont remplacés réellement qu'après qu'on a disciplinés pendant plusieurs années ceux qui leur succèdent.

Secondement, dans certains Hôpitaux, on a procuré aux convalescens des promenoirs de deux espèces, les uns en plein air, les autres renfermés: les premiers, pour les jours secs & d'une température supportable; les seconds, pour les jours pluvieux, trop chauds ou trop froids; on en trouve de ces deux espèces aux Invalides, aux Incurables, à l'Hôpital des Gardes-françaises.

Et attendu que le défaut de force rend le convalescent plus frileux; que le froid, ainsi que l'hu-

midité sont précisément contraires à la convalescence, qu'ils la retardent, la font dégénérer en langueur, qu'ils occasionnent des rechutes, on a donné, dans quelques Hôpitaux, des habits, vestes, culottes & bas de laine aux convalescens: c'est ce qui se pratique à l'Hôpital des Gardes-françaises, à celui du Saint-Esprit à Marseille, à ceux de Plymouth & de Portsmouth.

Le nombre des convalescens à l'Hôtel-Dieu, est au moins par journée moyenne de 833.

L'Hôtel-Dieu de Paris, à ne consulter que son intérêt particulier, auroit plus à gagner qu'aucun Hôpital, en abrégeant la convalescence, en renvoyant successivement chaque convalescent à mesure que ses forces le permettent. D'abord parce que les convalescens coûtent plus que les malades, ensuite parce qu'en aucun Hôpital, il n'y a autant de convalescens; à ne les prendre que pour le tiers des personnes qu'on y traite, ils monteroient par journée moyenne à huit cents trente-trois, car le nombre de ses pauvres s'élève par journée moyenne à deux mille cinq cent. On a des raisons de croire que leur nombre est encore plus fort: mais supposons-les simplement comme un est à trois.

Nulles précautions à l'Hôtel-Dieu en faveur des convalescens.

Où place-t-on ces huit cent trente-trois convalescens? Quel soin en prend-t-on? On les rassemble dans les mêmes salles que nous avons vu surchargées & de malades, & de toutes sortes de maladies; dans les mêmes lits ou nous avons re-

marqué qu'il est impossible de fléchir son corps pour céder au vœu de la nature, au sentiment de la douleur; qu'il est impossible de se retourner, de se remettre de ses langueurs, de ses fatigues; de dormir, d'obtenir enfin aucun repos, tourmentés par la gale & par une infection qui les agitent encore, ils y sont au milieu des moribonds & des morts. Leur seul promenoir, le pont St. Charles, est garni d'étendoirs & de draps humides: c'est dans cette humidité malfaisante, que se rendent les convalescens, la plupart sans camisoles, sans culottes, sans bas; encore ce dangereux promenoir est-il insuffisant pour les hommes durant la belle saison; ceux d'hiver, il n'en faut point parler, on n'en connoît pas à l'Hôtel-Dieu. Dans les autres Hôpitaux dont nous venons de rendre compte, on a consulté le climat, la saison, ce que demande la convalescence, on s'est procuré des promenoirs secs, chauds pour l'hiver; on a donné de bons vêtemens aux convalescens, qui ont peu de force, peu de chaleur, soit pour les mettre à l'abri des impressions du froid, de l'humidité, soit pour ne pas laisser affoiblir ni éteindre ce peu de chaleur à laquelle est attaché le reste de leur existence.

Les convalescentes, encore plus délaissées, n'ont plus leur petit Hôpital de la dotation de M. & Mde. Fieubet, il existe il est vrai, mais il n'est plus d'usage; d'ailleurs il seroit d'une foible ressource, n'ayant jamais eu que quelques lits à offrir. La petite salle portée sur les feuilles diurnes de l'Hôtel-Dieu comme *salle de convalescentes*,

est placée au troisième étage dans le bâtiment aux vingt salles (Voyez Planche X, figure 11, N.) à l'extrémité de celle Sainte-Monique, destinée aux fiévreuses & aux variolées; elle est à côté des variolés, elle renferme quatorze lits; dont dix à quatre personnes, & quatre petits. Il n'y a donc nulle proportion à l'Hôtel-Dieu entre le nombre de ces lits, & celui des femmes & filles convalescentes. D'ailleurs on ne se persuade point qu'on ose rassembler des convalescentes sur trois salles de malades, les approcher des salles de variolés, les tenir dans un bâtiment aussi rempli d'infections, il est plus naturel de croire que cette salle ne sert pas aux convalescentes. Ainsi il n'y en a point à l'Hôtel-Dieu qui soient à leur usage, comme il est certain qu'on ne leur a procuré dans cette maison aucun promenoir.

Cependant les salles de convalescens & de convalescentes, sont indispensables, sur-tout dans un grand Hôpital. En séparant les convalescens des malades, on voit mieux, lors du service, à qui doivent se rapporter les soins les plus essentiels; les malades s'attirent donc la principale attention, ce qui est juste; les médecins ne risquent pas d'en oublier dans leurs visites; les médicamens, les vivres sont rendus plus sûrement à ceux auxquels ils sont destinés; les convalescens n'ont plus à redouter les mauvais effets de l'air des lits, des salles, des malades: ils ne partagent pas avec ceux-ci leurs vivres; & comme ils sont plus agissans que ces derniers, ils n'excitent point dans leurs salles, un bruit qui pourroit les incom-

moder; intéressés à jouir de la portion entière des alimens, ils s'empresferont de passer aux salles de convalescence, ce qui produit divers effets, les uns de décharger les salles de malades & d'y offrir des lits, les autres de faire mieux juger, de la durée de la convalescence, des causes qui pourroient la prolonger, des forces de chaque personne, du temps & des circonstances propres à retirer les convalescens de l'Hôpital comme guéris & en état de travailler; de fixer enfin l'époque où l'on doit les faire rentrer dans les salles de malade, ou les transférer dans d'autres Hôpitaux.

Quatre espèces de convalescens à l'Hôtel-Dieu.

On ne connoît qu'une espèce de convalescens dans les Hôpitaux où l'on ne reçoit point de femmes grosses, ni de maladies contagieuses: ce sont les convalescens qui sortent des maladies ordinaires: ceux-là, on peut les rassembler dans les mêmes salles, les faire communiquer aux mêmes promenoirs, avec la seule attention de séparer les sexes, si l'Hôpital est un Hôpital mixte; mais à l'Hôtel-Dieu, indépendamment de cette première espèce de convalescens & de convalescentes, il en est de trois autres espèces qu'il faut encore tenir séparément, soit dans leurs salles, soit dans leurs promenoirs, les filles enceintes & accouchées, les variolés & variolées, les galeux & les galeuses.

On a été frappé autrefois à l'Hôtel-Dieu, comme nous le sommes aujourd'hui, de la nécessité de séparer les malades de cette maison, d'avec les convalescens; de mettre à part les différentes espèces de convalescens; de l'impossibilité de sa-

tisfaire à ces pressantes obligations sur son terrain infiniment trop resserré. Cet article est un point intéressant de l'Hôtel-Dieu, il mérite qu'on s'y arrête ; nous y reviendrons, après avoir parlé des attentions à donner aux salles de convalescens & à leurs promenoirs.

Attentions à donner aux salles de convalescens.

Les motifs qui obligent à bien vêtir les convalescens, engagent à garantir leurs salles d'humidité, à les tenir chaudes, moins élevées que celles des malades ; nous ne leur donnerions que quinze pieds d'élevation dans nos climats. Il est défendu de fumer dans les lits & dans les salles d'Hôpitaux militaires ; ce n'est pas sans de bonnes raisons.

L'état des convalescens exige qu'on les place au rez-de-chauffée.

Un des grands services à rendre aux convalescens, est de les mettre à portée de promenoirs, où ils puissent respirer un air pur, recevoir l'impression des rayons du soleil ; objet essentiel à la suite des grandes maladies des vieillards, & dans le principe de certaines convalescences.

On doit tendre, durant la convalescence, à relever l'action du cœur, & à multiplier les inspirations.

La douce chaleur fortifie, en ce qu'elle relève l'action du cœur, celle des artères : les faisant battre plus souvent, les inspirations deviennent plus fréquentes & plus amples ; on respire donc alors une plus grande quantité de cet air qui porte la vie au sein de l'homme ; & c'est par-là principalement que les frictions avec des linges chauds, l'action de masser, l'exercice du corps, les alimens,

le vin pur, les amers, dans certains cas l'usage du bain froid, profitent aux convalescens. &c. &c.

Convalescence chirurgicale.

Il est pourtant une autre convalescence que je nommerois volontiers chirurgicale, & qui consiste dans le défaut de jeu des bras, des jambes, ou du tronc, pour avoir été longtems dans l'inaction sous des bandages un peu ferrés. L'action du cœur & de la respiration ne fait rien dans ces cas-ci; on doit s'attacher à surmonter cette convalescence qui rend un homme invalide & à charge aux Hôpitaux aussi longtems qu'elle subsiste: elle a l'inconvénient d'être en général plus longue que la première, elle ne laisse pas d'être fréquente, elle attaque aux uns la jambe, aux autres la cuisse, à ceux-ci le bassin, à ceux-là l'épine du dos: il en est à qui elle affecte les bras. L'exercice rétablit quelquefois le mouvement: on a recours au marcher pour lever les embarras des articulations des jambes; on s'est occupé des moyens d'abrèger ceux des autres parties: il y auroit sur cela un travail à faire, qui pourroit être fort utile aux Hôpitaux.

Descendre aux promenoirs par des pentes douces.

On prendra des mesures pour faire descendre aux promenoirs par des pentes douces, & non par des degrés: on n'oubliera point que les personnes qu'ont affoiblies des graves & longues maladies, les paralytiques, ceux qui relèvent des fractures à la jambe ou à la cuisse, ne font guère que traîner le pied lorsqu'ils commencent à marcher.

Attentions à donner aux promenoirs.

Nous préférerions, dans notre climat, un promenoir sablé, sans arbres, sans gazon, à un promenoir avec des arbres & du gazon ou du pavé; nous ne mettrions de pavé que près des murs des salles, encore mieux des dalles en pente, afin d'en éloigner l'humidité. On aura, dans ces promenoirs, un angar couvert, qui garantira les convalescens des fortes chaleurs du soleil; on aura aussi des auges en pierre pour uriner, répondantes à un regard, avec de l'eau pour les laver.

Quant au promenoir d'hiver, on le tiendra de plein-pied aux salles.

Un avantage qu'on tire encore de ces promenoirs, c'est que, tandis que les malades les occupent, on fait les lits, on nétoie, on donne de l'air.

*Renvoi des convalescens.**Deux écueils à éviter.*

Le médecin, le chirurgien décident du renvoi des convalescens dans les Hôpitaux militaires. On a deux écueils à éviter, lorsqu'on renvoie les convalescens d'un Hôpital, celui de compromettre leur santé, si on les y laisse trop séjourner, ou celui de les renvoyer avant qu'ils aient la force de faire leur service. L'ordonnance militaire, pour parer à ce double inconvénient, a prescrit qu'on ne renverroit les convalescens qu'après qu'ils auroient été pendant trois ou quatre jours au moins à la portion; & c'est en partie pour prévenir les dangers d'un trop long séjour aux Hôpitaux, que la même ordonnance a défendu d'employer les soldats conva-

lescens comme infirmiers. Mais revenons aux Hôpitaux civils, & sur-tout à l'Hôtel-Dieu.

Les personnes que l'on a traitées dans un Hôpital de malades, doivent en sortir au bout d'un certain temps, afin de faire place à d'autres qui ont droit aux mêmes secours que les premières.

Ces personnes se rapportent à trois classes; les incurables, celles en qui on découvre une maladie curable, mais qu'on ne doit pas traiter dans l'Hôpital, enfin les convelescens.

Incurables.

Considérations à leur sujet relativement au renvoi.

Les premiers ne sont point admis à l'Hôtel-Dieu; sur le fondement très-sage qu'ils occuperoient trop long-temps des lits qu'on peut employer à traiter un certain nombre de ceux de la seconde classe. Cette règle, en interdisant aux personnes attaquées de maladies incurables, l'entrée de l'Hôtel-Dieu, sembleroit devoir en retrancher ceux dont les maladies auroient pris ce caractère depuis leur admission & après un long séjour. Dans certains Hôpitaux de malades, on est tenu de sortir après un traitement de six mois; mais pour favoriser cette sortie, il faut que les malades aient un domicile où ils puissent se retirer, ou bien qu'ils soient comme à Rouen, admis en sortant de l'Hôtel-Dieu, à un Hôpital d'incurables. On trouveroit à l'Hôtel-Dieu de Paris un certain nombre de ces incurables qui y résident depuis un temps plus ou moins long. La facilité que l'on a de recevoir

dans cette maison, y accroît si je ne me trompe, la difficulté des renvois: remarque qui a rapport aux incurables dont on vient de parler, aux personnes dont les maladies sont plusieurs années à guérir, ainsi qu'aux convalescens.

Sorties pour maladies qu'on ne doit pas traiter à l'Hôtel-Dieu.

Quelques personnes qui sortent de l'Hôtel-Dieu en sortent malades, ou pour retourner chez elles achever leur guérison, ou pour aller dans un autre Hôpital la terminer, lors même que leur maladie seroit de nature à être traitée à l'Hôtel-Dieu. Ce n'est point de celles-ci dont je veux parler: je dirai seulement que, comme elles sont entrées & sorties malades, il ne conviendrait pas de les porter sur la liste des guérisons. En se comportant avec cette exactitude, on feroit monter encore plus haut à l'Hôtel-Dieu la liste des morts comparative à celles des guérisons.

Passage d'un Hôpital dans un autre.

Quelques personnes sortent de l'Hôtel-Dieu pour se faire soigner dans d'autres Hôpitaux, de maladies pour lesquelles il n'est point de traitement ouvert dans cette maison. On renvoie les adultes atteints du mal Américain à Bicêtre, les nourrissons & les nourrices frappés du même mal à l'Hospice de Vaugirard, les teigneux à la Pitié, les teigneuses à la Salpêtrière. On a encore des exemples de passages d'un Hôpital à un autre dans ces rapports intéressans établis entre l'Hôtel-Dieu & la Salpêtrière pour les nourrices & leurs enfans qu'elles allaitent, l'Hôtel-Dieu & les Enfans-trou-

vés de la Couche. C'est par toutes ces issues préparées à grands fraix, & avec beaucoup d'intelligence, qu'on soulage sans cesse cette maison, & qu'on en prévient les engorgemens.

Renvoi des convalescens difficile à l'Hôtel-Dieu.

Quant au renvoi des convalescens de l'Hôtel-Dieu, il est un point de la plus grande difficulté comme de la plus grande importance. Tout Hôpital qui reçoit ses malades, après s'être assuré s'ils auront un asyle lorsqu'ils seront guéris, est en état de les renvoyer dès qu'ils sont remis de leurs maladies, ainsi que de leur convalescence: la convalescence, dans ces fortes maisons, peut n'avoir de durée que sa durée naturelle; au contraire à l'Hôtel-Dieu, où l'on reçoit les gens les plus pauvres, sans domicile, de pays éloignés, nombre de ces personnes ne sortent pas à leur convalescence révolue: les unes, parce qu'elles ont loin à se rendre pour arriver chez elles, les autres, parce qu'elles sont sans ouvrage, sans asyle, sans argent; on les garde donc encore quelques jours par commiseration, & dans l'état actuel des choses, il seroit difficile de s'y refuser. Ainsi, à l'Hôtel-Dieu la convalescence a plus que sa durée naturelle, disons-le franchement, elle n'a plus de mesure, & la voilà prolongée par une convalescence de commiseration.

Combien de gens paresseux, fuyant le travail, s'enveloppant de la foule, ne vont-ils pas, abusant de cette commiseration, accroître le nombre des convalescens à charge à l'Hôtel-Dieu?

Par toutes ces raisons, la convalescence est plus longue à l'Hôtel-Dieu, plus chère, plus dangereuse; par elle, la durée des maladies paroît plus grande, on a moins de ressources en lits, &c, &c.

Il étoit impossible que des vérités aussi frappantes ne fussent pas saisies; qu'une fois connues, leur extrême importance n'engageât point à venir au secours des malades & des convalescens. On s'en occupa sérieusement au siècle dernier: il n'y avoit encore que douze salles dans cette maison, huit pour les hommes, quatre pour les femmes; son emplacement étoit déjà trop resserré pour donner des salles particulières aux convalescens, leur procurer l'air pur & les promenoirs nécessaires. On résolut de séparer les convalescens d'avec l'Hôtel-Dieu. Le Cardinal Mazarin lui avoit légué 70,000 liv. pour construire un Hôpital de convalescens; un particulier lui avoit donné 100,000 livres dans la même vue: on projeta d'abord de l'élever sur le terrain de l'ancien Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre, entre la rue Galande & la rue de la Bucherie; mais trouvant son emplacement trop bas, trop humide, trop resserré, on se décida pour la rue de Seve, faubourg Saint-Germain, au-delà des Incurables.

Les Bulles d'union du Prieuré de Saint-Julien à l'Hôtel-Dieu, données par le Pape Alexandre VII, sont du huit mars 1658, la sentence de fulmination & d'entérinement de ces Bulles, rendue par l'official de Paris, est du trois mars 1661: elle porte que « Ces Bulles seront exécutées selon » leur forme & teneur, & en conséquence que

« les fruits , profits , revenus & émolumens du-
« dit Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre , seront
« unis , annexés & incorporés à perpétuité audit
« Hôtel-Dieu de Paris , à l'effet d'y être construit
« un Hôpital pour les convalescens dudit Hôtel-
« Dieu

Le projet d'un Hôpital de convalescens plus ample que celui de Saint-Julien-le-Pauvre , d'un Hôpital qu'on se proposoit de mettre dans le faubourg Saint-Germain , fut formé au bureau de de l'Hôtel-Dieu , & appuyé de MM. les Administrateurs. On devoit avoir , dans ce nouvel Hôpital , un département pour les convalescens , un autre pour les convalescentes. Les plans & devis étoient arrêtés & reçus. On est ému de sensibilité & de reconnoissance , lorsqu'on voit que vers la fin du siècle dernier , MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu , toujours occupés du bien des pauvres , ont reconnu eux-mêmes la nécessité de diviser l'Hôtel-Dieu de Paris en deux maisons , l'une pour ses malades , l'autre pour ses convalescens. Nous nous faisons honneur , d'avoir après eux pénétré les motifs sur lesquels ils fondoient cette séparation , senti le besoin de salles particulières & de promenoirs à l'usage des convalescens , & d'avoir compris l'impossibilité de leur en procurer sur le terrain resserré & mal sain de la maison de malades de l'Hôtel-Dieu , impossibilité démontrée dès-lors , encore qu'il ne subsistât que douze salles de malades : mais impossibilité devenue plus grande aujourd'hui qu'elle en contient vingt-cinq.

Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas eu connoissance des moyens qu'on devoit mettre en usage à l'Hôpital des convalescens de la rue de Sève pour en retirer les personnes qu'on y auroit conduites; car il ne suffit pas, comme on peut s'en assurer en approfondissant ce qui regarde le renvoi des convalescens de l'Hôtel-Dieu, de les rétablir, de leur rendre les forces : la plupart dénués d'argent, ayant à regagner leur pays, il conviendrait de leur en faciliter les moyens par des dons proportionnés aux distances; d'autres, simples journaliers, ou artisans, n'ont pour subsister en quittant l'Hôtel-Dieu que le produit de leurs travaux; sans asyle, sans ouvrage, sans débouché pour s'en procurer, sans habits ou du moins avec des vetemens qui écartent la confiance, ces infortunés vont être exposés au risque de mendier, au danger de sentir le besoin, au danger plus grand encore de former de funestes associations.

C'est en vue de ces considérations, que je proposerois pour les maisons qui remplaceront l'Hôtel-Dieu, indépendamment des salles & des promenoirs à l'usage des convalescens :

- 1°. D'y ouvrir différens ateliers de travaux;
- 2°. De permettre à certaines heures & durant un certain nombre de jours, conformément à ce qui se pratique aux convalescens de la rue du Bacq, de permettre, dis je, à toute personne dont la convalescence seroit assurée & parfaite, de sortir pour aller chez les maîtres solliciter de l'ouvrage;

3°. De nommer, pour toutes les maisons de l'Hôtel-Dieu, un seul Inspecteur des convalescens, lequel en prendroit les noms & le signalement : car il est à craindre, si je ne me trompe, que le convalescent qui veut vivre, sans rien faire, aux dépens de la société, en sortant de l'un des quatre Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu, où il aura été traité, n'aille se rendre à un autre. Or cet Inspecteur qui assistera aux renvois, qui surveillera les rentrans, assurera une branche du service de l'Hôtel-Dieu qui coûte beaucoup d'hommes & d'argent.

Je n'ai qu'esquissé ce qui regarde les convalescens de l'Hôtel-Dieu : je desiré que quelque personne plus instruite, veuille s'en occuper.

Je terminerai par une remarque : les ames honnêtes qui offriroient des secours pour faire sortir de cette maison le convalescent, procureroient des avantages plus grands que ceux qu'on obtiendrait en fondant de nouveaux lits ; ce seroit en quelque sorte aggrandir les Hôpitaux, que d'en prévenir l'engorgement. J'ajouterai enfin qu'il est plus sûr, en retirant un homme guéri de l'Hôtel-Dieu de le conserver à sa famille & à l'état, qu'on n'est certain de sauver le malade qui se rend à cette maison pour y être traité.

De donner pour toutes les maisons de
 l'Hôtel-Dieu, un bon inspecteur des convales-
 cents, lequel en parcourant les noms & de l'ins-
 titution, car il est à craindre, si je ne me trompe,
 que le convalescent qui y est admis, sans s'en rendre
 aux dépens de la société, en sortant de son lit
 dans l'Hôtel-Dieu, qu'il n'ait été
 traité, n'ait été exposé à son suite. Or cet inspec-
 teur qui assistera aux examens, qui surveillera les
 remèdes, assurera une partie du service de l'Hô-
 tel-Dieu, car il y a beaucoup d'hommes & de femmes
 qui n'ont guère de connaissance de la nature des convales-
 cents de l'Hôtel-Dieu; je doute que quelques
 personnes plus instruites, venant à en occuper
 le service, par une commission; les non-
 nés qui ont servi des secours pour faire partir
 de cette maison le convalescent, produisent
 des avantages plus grands que ceux qu'on obtien-
 droit en faisant de nouveaux lits; ce serait en
 quelque sorte augmenter les hôpitaux, quoiqu'il en
 prévient les augmentations; j'ajouterais enfin qu'il est
 plus sûr, en tenant un registre exact de l'Hôtel-
 Dieu de se conformer à la famille & à l'âge, qu'on
 n'est certain de faire le malade qui se rend à
 cette maison pour y être traité.